



Initiative populaire cantonale constitutionnelle

Genève doit pouvoir s'exprimer sur les méga-chantiers du CERN

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982 appuient la présente initiative constitutionnelle :

La constitution genevoise est modifiée comme suit :

Art. 197A (nouveau) Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN)

- 1 L'Etat reconnaît l'importance en matière de recherche fondamentale de l'Organisation européenne (CERN) pour la recherche nucléaire.
- 2 Dans les limites de ses compétences, l'Etat veille à ce que les nuisances pour la population et l'impact sur l'environnement et le climat soient réduits au minimum.
- 3 Lorsque la législation fédérale relative aux constructions et installations du CERN permet ou requiert un préavis cantonal, celui-ci est soumis au corps électoral.
- 4 Le Conseil d'Etat tranche la question conformément au résultat de la votation populaire.

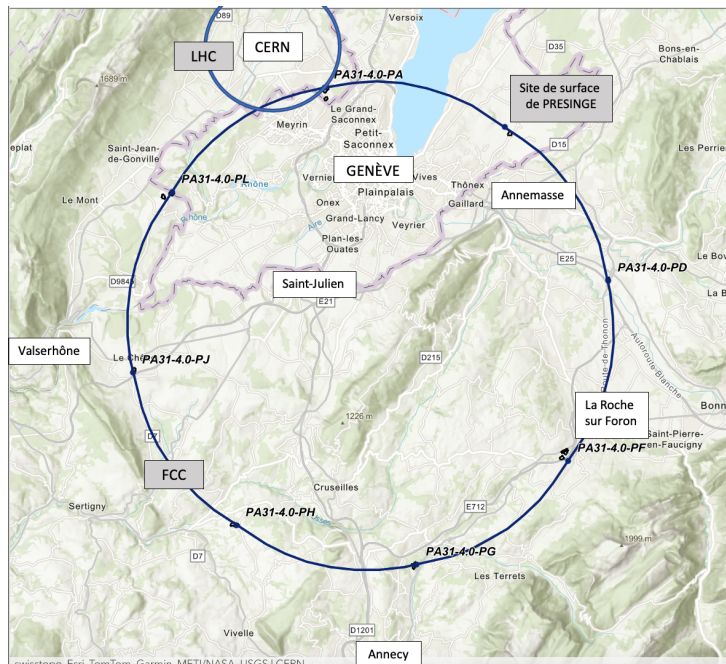
La signature doit être apposée personnellement et par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'incapacité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer l'initiative cantonale, les électrices et électeurs, les citoyens et citoyennes, de communes, de cantons, de confédérations, peuvent signer sur la même feuille. Les personnes de nationalité étrangère vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer la présente initiative si leur adresse est inscrite au registre électoral. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 100 francs. Les signatures apposées par une personne déléguée par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom usuel	Date naiss. jj/mm/	Canton	Commune	Domicile (rue, numéro, code postal, commune)	Signature

Feuille de signatures à renvoyer d'ici le **XX YY** 2027, même partiellement remplie à : CO-Cernés Suisse, C/O André Buhler, Route de Choulex, 136, 1244 Choulex

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électrices et électeurs suivants : Rudi BERLI 181 rue Roup de Varicourt, F-01550 Pougny ; Jean-Bernard BILLETER Rte de Malagnou 158f, 1224 Chêne-Bougeries; André BÜHLER Rte de Choulex, 136, 1244 Choulex ; Martine GAILLARD Rte de la Louvière, 32, 1243 Presinge ; Sara GNONI Rte de Chevrier 18, 1244 Choulex; Christine JEANNERET Ch de Martel 5, 1244 Choulex; Delphine KLOPFENSTEIN Ch de Ravoux 3, 1290 Versoix ; Pierre-Antoine LEGRAND Ave Giuseppe Motta 14, 1202 Genève ; Christina MEISSNER Ch des Vidollets 55, 1214 Vernier; Aurélien MEYER 3 Rue Humbert de Rossillon, F-74100 Ambilly ; François POGET Rte des Champs-de-Jus 22, 1243 Presinge.

Genève doit pouvoir s'exprimer sur les méga-chantiers du CERN



Le Futur Collisionneur Circulaire du CERN serait Le plus grand chantier d'Europe – douze années de travaux

- **Des milliers de poids lourds en plus sur nos routes**

Route de Jussy : un poids lourd toutes les 13 minutes, 8h / jour pendant 12 ans.

- **20 millions de tonnes de gravats à décharger on ne sait où**

= 8,2 millions m³, soit un volume équivalent à 3 pyramides de Khéops.

- **Des terres cultivables et des forêts sacrifiées**

8 sites industriels de 5 à 8 hectares (plus routes d'accès), dont 7 en France et 1 à Presinge (Suisse).

- **Plus de 100 km de chantiers souterrains en milieu hydrogéologique mal compris**

Risques de déstructuration de la circulation des eaux souterraines.

- **2 millions de tonnes de béton et 140'000 tonnes de fer d'armature du béton (= 200 tours Eiffel)**

Exploitation massive des ressources de la nature (extractivisme).

Les plus grosses machines du monde

- **Deux machines de 100 km : le FCC-ee exploité de 2045 à 2060, le FCC-hh de 2070 à 2100**

- **Exploitation de ressources minières accroissant notre dépendance** (variété de métaux)

- **Prélèvement d'importants volumes d'eau de refroidissement**

- **Émissions massives de gaz à effet de serre**

- **Consommation d'électricité d'une ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants**

Initiative du collectif d'associations Co-Cernés Suisse www.co-cernes.ch
Membres : Association presingeoise pour une avenir sans FCC, Bien vivre à Puplinge,
Noé21, Patrimoine Suisse Genève, Seymaz Vie, WWF Genève.
Soutien : Pro Natura Genève